

QUESTIONS : *Vespa velutina* : la lutte contre le frelon asiatique en Auvergne Rhône-Alpes

Intervenants : Dr vétérinaire Huguette JALON et animateur Frelon Asiatique Alexandre Houzé de la FRGDS AURA

Modérateurs : Dr vétérinaire Sébastien MOUILLARD (GDS01)

⇒ **Quelle est l'adresse internet de la plateforme de signalement de la FRGDS AURA ?**

www.frelonsasiatiques.fr avec un « s » à « frelons » et à « asiatiques »

⇒ **Est-ce qu'on peut avoir la liste des GDS de la région ?**

Sur le site : www.frgdsaura.fr

⇒ **Comment gérer la destruction de nids dans des communautés de commune qui ne participent pas financièrement ?**

Si pas de possibilités de financements par les communautés de commune, on envoie une liste des désinsectiseurs à celui qui en a besoin (le prix de l'intervention du désinsectiseur sera alors à sa charge) et on le met aussi en relation avec la mairie la plus proche. Il arrive que des communes prennent alors en charge une partie ou la totalité de la destruction pour ne pas voir augmenter le nombre de nids et la présence du frelon asiatique dans leur secteur.

⇒ **Est-ce qu'on a un ordre d'idées du nombre de nids détruits qui n'ont pas été pris en compte par la plateforme en région AURA ?**

Un certain nombre de nids détruits sont non déclarés sur la plateforme : intervention de pompiers ou de désinsectiseurs qui ne les signalent pas. Dans la Loire, par exemple, un partenariat avec le SDIS est en cours pour qu'il nous transmette le nombre de nids qu'ils détruisent. En fin de saison, on essaye de compléter les données de la plateforme avec un maximum de données récupérer des pompiers, désinsectiseurs et mairies.

⇒ **Dans le Rhône, on a un faible ratio signalement/destruction, pourquoi ?**

Il s'agit d'un souci de financements. On a une densification du nombre de nids dans des zones où les communautés de commune n'ont pas conventionné avec la section apicole du GDS (pas de financement de destruction de nids). Un travail est fait régulièrement pour rencontrer ces communautés de communes et pour les sensibiliser à cette cause, avec pour objectif de couvrir l'ensemble du département avec des financements et d'améliorer ainsi ce ratio.

⇒ **Existe-t-il une carte de la région AURA avec la géolocalisation des nids détruits ?**

Oui, sur la plateforme il y a une option de cartographie. Cette fonctionnalité va être améliorée dans la nouvelle version de la plateforme, disponible prochainement. Les animateurs et référents départementaux disposeront d'une carte précise du département avec les nids signalés et détruits.

⇒ **Comment expliquer la baisse de nids en 2019 ?**

Celle-ci est principalement liée aux conditions météorologiques. L'hiver avait été froid donc on a eu une réduction du nombre de fondatrices survivantes. On a en effet jusqu'à 90% de mortalités, dans les futures fondatrices, pendant l'hiver et au printemps. Au printemps, on peut avoir le phénomène d'usurpation des nids. Les fondatrices se volent les nids si elles sont en grand nombre au même endroit, pour s'économiser la construction d'un nid, activité très énergivore.

⇒ **Est-ce que la présence poules est efficace sur un rucher, comme cela peut être dit sur le web ?**

Il faudrait sélectionner une race de poules spécialement conçue pour cette utilisation car toutes les poules ne sont pas de bonnes chasseuses de frelons (beaucoup passent la majorité de leur temps à gratter la terre). De plus, elles ne voient surement pas la différence entre une abeille et un frelon. Et enfin, si vos ruchers sont isolés, il y a le problème des renards, des fouines...

⇒ **Le frelon européen, fait-il des nids et ressemblent-ils à ceux du frelon asiatique ?**

Il a en parti le même cycle de vie que le frelon asiatique. La plupart du temps, les nids sont dans des cavités déjà existantes (troncs d'arbre) mais parfois, ils construisent des nids dans des arbres comme le frelon asiatique. La forme est légèrement différente et l'entrée est sous le nid et non latérale comme le frelon asiatique.

⇒ **La disposition de pièges à proximité d'un rucher, n'attirerait elle pas le frelon ?**

Il est en effet non conseillé de disposer des pièges en saison (de mai à novembre) dans un rucher non impacté par le frelon car cela aurait l'effet inverse d'attirer le frelon dans ce rucher. Les pièges ne sont à disposer qu'en cas d'attaques récurrentes sur un rucher avec perturbation de l'activité de butinage. La densité des pièges est à réguler en fonction de la pression de prédation sur le rucher : de 1 piège pour 10 ruches à 1 piège pour 2 ruches en cas de très forte prédation.

⇒ **Existe-t-il un croisement entre le frelon européen et asiatique ? Le frelon européen, est-il moins agressif que l'asiatique ? Y a-t-il compétition entre les 2 espèces ?**

Non, il n'y a pas de croisement possible. Le frelon européen, par sa technique de chasse différente, oppresse moins les abeilles et provoque moins de paralysie de vol au niveau de la colonie. Pour l'homme, il reste agressif comme le frelon asiatique, si on s'approche d'un nid. Il y a compétition entre les 2 quand ils occupent la même niche écologique.